

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DES FINANCES

**RAPPORT DE PRESENTATION  
DE L'AVANT-PROJET  
DE LA LOI DE FINANCES COMPLEMENTAIRE  
POUR 2021**

*03 Mai 2021*

## INTRODUCTION

L'avant-projet de la loi de finances complémentaire pour 2021 a pour objectif d'introduire des actions et mesures rectificatives pour prendre en charge, des dépenses courantes supplémentaires liées aux impacts financiers des effets de la pandémie du Coronavirus et de l'élection législative d'une part et pour tenir compte, de la demande en investissement des secteurs, notamment, de l'agriculture, de l'hydraulique et du développement régional (PCD).

Aussi, les importants chantiers à mener dans le cadre de la réorganisation territoriale ainsi que le programme spécial de rattrapage au profit de certaines wilaya, décidé par les pouvoirs publics, induisent l'inscription de dotations budgétaires supplémentaires.

Par ailleurs, il est prévu de proposer des mesures fiscales rectificatives par rapport à celles introduites dans la LFI 2021.

## I- CADRE DE REFERENCE DE LA LOI DE FINANCES COMPLEMENTAIRE POUR 2021.

### *I-1. Environnement International*

La forte contraction de l'économie mondiale en 2020 à hauteur de -4,9%<sup>1</sup>, a été tempérée suite aux comportements des économies majeures au cours du second semestre 2020. En effet, les prévisions du FMI ont été revues au mois d'avril 2021, notamment, pour l'économie chinoise (+2,3%, contre +1,0% en juin 2020) et pour celle de la Zone Euro (-6,6%, contre -7,2%<sup>2</sup>).

Suite à cette actualisation, l'économie mondiale devrait enregistrer, selon les dernières prévisions du FMI (PEM du mois d'avril 2021), une baisse de 3,3% en 2020.

Pour 2021, des mesures de stimulation supplémentaires aux États-Unis et une reprise accélérée des économies asiatiques devraient permettre de revoir à la hausse la prévision de la croissance économique mondiale à hauteur de +6,0%. Ces prévisions restent, cependant, entourées d'incertitudes, quant à la propagation des nouveaux variants du Covid-19, à l'efficacité des vaccins, aux niveaux des dettes souveraines pour de nombreux pays, aux pressions inflationnistes et aux réponses des Banques Centrales.

Après une contraction de 3,5% en 2020, la croissance économique des Etats Unis d'Amérique en 2021 devrait croître de +6,4%.

Les prévisions pour la zone euro en 2021 sont estimées à +4,4%, après une contraction de 6,6% l'an dernier.

Le PIB du Japon en 2020 a clôturé par une contraction de 4,8%, alors qu'il est prévu de remonter à +3,3% en 2021.

Seule la Chine reste sur une tendance positive de sa croissance économique (+2,3% en 2020, et +8,4% en 2021, contre +5,8% en 2019).

---

<sup>1</sup> Prévisions FMI (PEM janvier 2021).

<sup>2</sup> Prévisions FMI (PEM janvier 2021).

Pour les autres pays émergents, les données indiquent, pour 2021, que l'économie de l'Inde devrait atteindre 12,5% de croissance, contre -8,0% enregistrée en 2020. La croissance de l'économie brésilienne est estimée à +3,7% en 2021, après la contraction de -4,1% enregistrée en 2020. La croissance de l'économie russe devrait se situer à +3,8% en 2021, contre -3,1% enregistrée en 2020.

## ***I-2. Comportement de l'économie nationale en 2020***

La situation économique et financière a évolué, en 2020, comme suit :

### **LES FINANCES PUBLIQUES**

**AU PLAN DES RECOUVREMENTS**, le montant global recouvré, y compris les recettes du FRR s'est élevé à 4688,4 Mrds DA, contre 5430,2 Mrds DA à la même période de 2019, enregistrant une moins-value de 741,8 Mrds DA, soit une baisse de 13,7%.

Les recouvrements au titre de la fiscalité ordinaire, sont passés de 2911,7 Mrds DA à fin décembre 2019 à 2766,8 Mrds DA à fin décembre 2020, soit une baisse de 5%.

Cette baisse est à lier, notamment, à l'évolution négative de l'impôt sur les bénéfices (IBS : -16%), de l'impôt forfaitaire unique (IFU : -26%), de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA : -9%) et des droits d'enregistrement et timbre (-13%).

Les recouvrements au titre de la fiscalité pétrolière (y compris FRR), sont passés de 2518,5 Mrds DA à fin décembre 2019, à 1921,6 Mrds DA à fin décembre 2020, soit une baisse de 23,7%, suite à une baisse simultanée du volume des exportations des hydrocarbures (-10,91%) et du prix du baril de pétrole (-35,07%).

La plus-value versée au FRR au titre de l'année 2020, s'est élevée à 526,85 Mrds DA.

L'objectif de recouvrement de la fiscalité pétrolière fixé par la LFC 2020 (1394,7 Mrds DA), a été atteint à fin septembre 2020.

**AU PLAN DE LA SITUATION DES OPERATIONS DU TRESOR A FIN SEPTEMBRE 2020**, le budget de l'Etat, s'est caractérisé, par un déficit global du Trésor de -1753,6 Mrds DA, contre -1313,4 Mrds DA à la même période de 2019.

**Les recettes budgétaires** encaissées se sont élevées à 4388,9 Mrds DA à fin septembre 2020, contre 5081,2 Mrds DA à la même période de 2019, soit une baisse de 692,3 Mrds DA (-13,6%).

**Les ressources ordinaires** sont passées de 3092,6 Mrds DA à fin septembre 2019, à 2994,2 Mrds DA à fin septembre 2020, enregistrant ainsi une moins-value de 98,4 Mrds (-3,2%). Ceci, résulte de la baisse des recettes fiscales de -4,6% (soit l'équivalent de -96,4 Mrds DA), et des recettes exceptionnelles de -1,6% (soit -13,5 Mrds DA).

**Les dépenses budgétaires** sont passées de 5743,8 Mrds DA à fin septembre 2019 à 5011,0 Mrds DA à fin septembre 2020, soit une diminution de 732,8 Mrds DA (-12,8%). Cette diminution a été le fait des baisses des :

- **Dépenses de fonctionnement : -5%**, passant de 3674,7 Mrds DA à fin septembre 2019 à près de 3490,0 Mrds DA à fin septembre 2020. La baisse a été tirée, principalement, par la réduction des transferts courants de 209,9 Mrds DA (-20,8%) ;

- **Dépenses d'équipement : -26,5%**, passant de 2069,1 Mrds DA à fin septembre 2019 à 1521,03 Mrds DA à la même période de 2020. Cette baisse est liée à la réduction des décaissements des crédits alloués, notamment, aux secteurs de :
  - ✓ l'Habitat (-76,2 Mrds DA, soit -25,5%) ;
  - ✓ l'Agriculture-Hydraulique (-44,5 Mrds DA, soit -37,3%) ;
  - ✓ l'Education- Formation (-31,6 Mrds DA ; soit -41,9%) ;
  - ✓ Services Productifs (-13,9 Mrds DA, soit -51,7%)
  - ✓ Dépenses Divers (-743,4 Mrds DA, soit -62,9%) ;
  - ✓ Plans Communaux (-10,09 Mrds DA, soit -30,2%) ;
- Compte tenu de ce profil des équilibres budgétaires, le déficit global du Trésor s'est élevé à -1753,6 Mrds DA, contre -1313,4 Mrds DA à fin septembre 2019.

Le financement du déficit enregistré à fin septembre 2020 a été comme suit :

- ✓ Financement non bancaire : 43,2% ;
- ✓ Financement bancaire : 39,7% ;
- ✓ Prélèvements du fonds de régulation (FRR) : 17,4% soit 305,5 Mrds DA.

**CONCERNANT L'ENDETTEMENT PUBLIC**, l'encours de la dette publique interne s'est établi à 9335,6 Mrds DA à fin décembre 2020, en augmentation de 1,6% par rapport à la même période de 2019 (9186,6 Mrds DA).

La dette publique externe est passée de 1121,3 Millions \$US à fin décembre 2019 à 1202,6 Millions \$US à fin décembre 2020, soit une augmentation de 7,25%. Cette dernière demeure, toutefois soutenable.

### LES EQUILIBRES EXTERIEURS

**LES ECHANGES COMMERCIAUX DE MARCHANDISES EN 2020**, se sont soldés par un déficit de la balance commerciale de 11,9 Mrds US \$, contre un déficit de 6,01 Mrds US \$ pour 2019, soit un creusement du déficit de près de 6,0 Mrds US \$.

L'aggravation du déficit commercial est en relation principalement avec le recul du niveau des exportations qui ont baissé de 37,5% durant l'année 2020, plus important que celui enregistré par les importations de marchandises.

En effet, les importations de marchandises (CAF), se sont élevées à 34,4 Mrds de US\$ à fin décembre 2020, enregistrant une baisse de 7,5 Mrds \$US par rapport à la même période de l'année 2019, soit -18,0%.

Les exportations de marchandises (FOB), se sont établies à 22,5 Mrds de \$US à fin décembre 2020, contre 35,9 Mrds de \$US à la même période de 2019, soit un repli de -13,5 Mrds de \$US, correspondant à un taux de -37,5%.

Sous l'effet de la baisse combinée des prix moyens à l'exportation du Brut Algérien (-35,07%) et des volumes (-10,91%), les **exportations d'hydrocarbures** ont fléchi, à fin décembre 2020, pour se situer à 20,19 Mrds de \$US, contre 33,34 Mrds de \$US à la même période de 2019, soit une moins-value de 13,14 Mrds de \$US (-39,42%).

Les exportations hors hydrocarbures ont, également, enregistré un repli de 325,0 millions de \$US durant l'année 2020, passant de 2,6 Mrds de \$US à fin décembre 2019 à 2,2 Mrds de \$US à fin décembre 2020.

**LE MARCHÉ DES CHANGES** s'est caractérisé en 2020 par une dépréciation du dinar par rapport au dollar de 5,9% et par rapport à l'Euro de 7,7%.

Le dinar s'est échangé, en moyenne annuelle en 2020, à 126,82 DA pour un dollar US et à 144,85 DA pour un Euro, contre, respectivement, 119,36 DA/\$US et 133,71 DA/Euro, en moyenne annuelle en 2019.

En fin de période (31 décembre 2020), le dinar s'est échangé à 132,13 DA pour un dollar US et à 162,4 DA pour un Euro.

### **CROISSANCE ECONOMIQUE**

Concernant la croissance économique et selon les données disponibles relatives aux comptes économiques au titre de l'année 2020 (1<sup>er</sup> trimestre 2020), la prévision de clôture pour l'année entière pourrait s'établir à environ -4,6%, contre +0,8% réalisé en 2019.

Le PIB hors hydrocarbures devrait se situer à hauteur de -3,5% (+2,4% en 2019), moins contracté que la croissance économique globale.

### **INFLATION**

**L'ÉVOLUTION DE L'INFLATION MOYENNE** en 2020 a été marquée par un niveau des prix modéré. En effet, l'indice des prix à la consommation du grand Alger, a enregistré en moyenne, une évolution de +2,42% à fin décembre 2020, contre +1,95% à fin décembre 2019, soit une légère hausse de +0,47 point de pourcentage.

La hausse observée en 2020 a été tirée, principalement, par l'augmentation des prix des produits manufacturés (+5,35%), alors que le niveau des prix des produits alimentaires a enregistré une quasi-stabilisation (+0,26% à fin décembre 2020).

Quant aux prix des services, ils ont décéléré de 1,9 point de pourcentage, passant de +3,56% à fin décembre 2019 à +1,66% à fin décembre 2020.

## **II-NOUVEAU CADRAGE MACROECONOMIQUE ET FINANCIERS POUR 2021 (APLFC 2021).**

Le cadrage macroéconomique et financier de l'avant-projet de la loi de finances complémentaire pour 2021 est révisé pour tenir compte de la modification intervenue dans son volet budgétaire.

Il y a lieu de rappeler que les principales hypothèses retenues pour 2021 ont été maintenues, il s'agit de :

- 1- 40 \$US le baril de pétrole pour le prix fiscal ;
- 2- 45 \$US le baril de pétrole pour le prix du marché ;
- 3- 142,20 DA/\$US pour le taux de change moyen ;

Dans ce cadre, le budget de l'Etat dans sa partie dépenses a été révisé pour répondre à une demande pressante tant au niveau de l'investissement qu'au niveau du fonctionnement des secteurs.

A cet effet, les principaux changements qui interviendront par rapport au cadrage macroéconomique et financier de la loi de finances initiale de 2021 concerneront :

- Les dépenses budgétaires : + 529,7 Mrds DA, résultant de l'augmentation de 179,7 Mrds DA pour l'équipement et de 350,0 Mrds DA pour le fonctionnement ;
- Les recettes budgétaires : + 3,6 Mrds DA, sous l'effet combiné d'une prévision à la hausse de la fiscalité pétrolière (+ 7,8 Mrds DA) et de la baisse prévisionnelle des ressources ordinaires (- 4,2 Mrds DA).
- La croissance économique s'améliorera (+4,21), légèrement, par rapport à celle prévue dans la LF 2021 (+3,98), en liaison avec la hausse de l'investissement public.

Par ailleurs, les autres agrégats macroéconomiques ne seront que, marginalement, impactés.

Cependant, il convient d'indiquer que deux (02) agrégats (exportation d'hydrocarbures et fiscalité pétrolière) ont été revus, légèrement, à la hausse pour tenir compte du niveau des quantités exportées affichées dans le dernier PMT de Sonatrach 2021-2025 du 03 décembre 2020.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, les principaux indicateurs de l'APLFC pour 2021 du présent cadrage macroéconomique et financier, se présentent comme suit :

- **Les exportations d'hydrocarbures** devraient atteindre 23,63 Mrds \$US à la fin de l'année 2021, contre 23,21 Mrds \$US prévues dans la LF 2021.
- **Les importations de biens** devraient se situer à 30,42 Mrds \$US, contre 30,05 Mrds \$US (CAF) prévues dans la LF 2021.
- **Le solde de la balance des paiements** prévu pour l'année 2021 (APLFC 2021) s'établirait à -3,68 Mrds \$US contre -3,60 Mrds \$US prévu dans la LF initiale pour 2021.
- **La croissance économique** prévue dans l'APLFC 2021 s'établirait à 4,21% contre 3,98% prévue dans la loi de finances initiale.  
*La croissance du PIB Hors hydrocarbures*, se situerait à +3,18% dans l'APLFC 2021, contre +2,42% prévue dans la LF 2021.

### **III-BUDGET DE L'ÉTAT POUR L'ANNEE 2021 (APLFC 2021).**

Le présent projet du budget de l'Etat de 2021 s'inscrit dans la consolidation des actions et mesures entreprises dans le cadre de la loi de finances initiale 2021, visant d'une part à atténuer les effets négatifs de la pandémie et d'autre part à renforcer le soutien de l'activité productive et du pouvoir d'achat des citoyens en vue d'une relance simultanée de la production et de la consommation.

La révision à la hausse des dépenses budgétaires, par rapport à la Loi de Finances Initiale, prend en charge des dépenses supplémentaires liées :

1. Aux effets induits par la pandémie du virus Covid-19 ;
2. A la demande en investissement des secteurs ;
3. A la réorganisation territoriale ;
4. Au programme spécial de rattrapage au profit de certaines wilayas ;
5. A la prise en charge financière de l'élection législative.

La combinaison de ces actions qui devraient aussi bien répondre aux effets négatifs de la pandémie sur les agents économiques qu'en matière d'investissement sectoriel et de réorganisation du territoire, auront des impacts sur les recettes et les dépenses de l'Etat.

**Les recettes budgétaires** : 5331,8 Mrds DA, contre 5328,2 Mrds DA dans la LFI 2021.

Les principales composantes se présentent comme suit :

- La fiscalité pétrolière budgétisée dans l'APLFC 2021 s'élèverait à 1927,05 Mrds DA, contre 1919,2 Mrds DA dans la LF 2021.
- Les ressources ordinaires se situeraient à 3404,8 Mrds DA dans l'APLFC pour 2021, contre près de 3409,0 Mrds DA dans la LF 2021.

**Les dépenses budgétaires** se situeraient à 8642,7 Mrds DA dans l'avant-projet de la Loi de finances complémentaire (APLFC) pour 2021, contre 8113,0 Mrds DA votées dans la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2021, en hausse de 529,7 Mrds DA.

Ces dépenses se ventilent en :

- 5664,5 Mrds DA en dépenses de fonctionnement, contre 5314,5 Mrds DA prévues dans la LF 2021, soit 350,0 Mrds DA d'augmentation et
- 2978,2 Mrds DA en dépenses d'équipement, contre 2798,5 Mrds DA prévues dans la LF 2021, soit 179,7 Mrds DA d'augmentation.

Cette rallonge budgétaire de près de 530,0 Mrds DA prend en charge :

***(i). Pour le budget de fonctionnement, la rallonge budgétaire est de 343,75 Mrds DA ajustée à 350,0 Mrds DA qui prend en charge notamment :***

- Les indemnités exceptionnelles au profit des personnels de la santé (03 derniers mois) et de l'intérieur (06 mois) : 35 Mrds DA.
- La couverture des opérations d'acquisition des vaccins anti-COVID-19 : 8,25 Mrds DA.

- La dernière tranche des rappels des années antérieures au profit des personnels de l'Education nationale : 50 Mrds DA.
- L'appui financier accordé aux opérateurs publics de l'eau (ADE, ONID, ONA et ANBT) : 21 Mrds DA.
- L'apurement partiel (1<sup>ère</sup> tranche) des créances justifiées de l'OAIC au titre du dispositif de soutien des prix des céréales : 60 Mrds DA.
- La contribution supplémentaire au profit de l'ONIL pour la couverture de l'incidence financière induite par les effets conjugués de l'augmentation des cours mondiaux de la poudre de lait et de l'évolution du taux de change : 8,0 Mrds DA.
- Le complément éventuel pour la couverture des élections législatives et les frais d'organisation des élections locales : 30 Mrds DA.
- Le lancement du programme de compensation monétaire au profit des ménages dans le cadre de la réforme des subventions qui pourrait intervenir au 2<sup>ème</sup> semestre de 2021 : 50 Mrds DA.
- Le remboursement aux caisses de sécurité sociale des aides financières octroyées aux assurés sociaux pour la réalisation des tests de diagnostic de la COVID-19 : 18 Mrds DA.

***(ii). Pour le budget d'équipement (crédits de paiement), la rallonge budgétaire est de 179,7 Mrds DA qui prend en charge notamment :***

- La réalisation d'écoles primaires dans les zones d'ombre : 15 Mrds DA.
- La couverture du programme en cours au titre des PCD : 20 Mrds DA.
- Les crédits supplémentaires au profit du secteur des ressources en eau : 13,65 Mrds DA.
- Les crédits supplémentaires au profit des infrastructures de base (routes, aérodrome, rail) : 12 Mrds DA.
- La couverture du programme complémentaire de rattrapage dédié à dix (10) wilaya : 100 Mrds DA.

Compte tenu de ce profil budgétaire, l'avant-projet de la loi de Finances complémentaire pour 2021 (APLFC 2021) prévoit ainsi :

- Un déficit budgétaire de -3310,8 Mrds DA, contre -2784,8 Mrds DA prévu dans la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2021, représentant, respectivement, -16,0% et -13,6% du PIB, soit une aggravation du déficit budgétaire de 526,0 Mrds DA par rapport à la LFI 2021.
- Un déficit du Trésor de -4140,4 Mrds DA, contre -3614,4 Mrds DA prévu dans la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2021, représentant, respectivement, -20,0% et -17,6% du PIB, soit une aggravation du déficit du Trésor de 526,0 Mrds DA par rapport à la LFI 2021.

***En matière de besoin de financement, il est prévu au titre du cadrage de l'APLFC 2021 un montant qui se situerait à hauteur de -3954,2 Mrds DA, contre un besoin prévu dans la LFI 2021 de -3410,6 Mrds DA.***



## **IV- MESURES LEGISLATIVES DE L'AVANT-PROJET DE LOI DE FINANCES COMPLEMENTAIRE POUR 2021**

Les mesures législatives de l'avant-projet de loi de finances complémentaire pour 2021, sont regroupées sous les principaux axes suivants :

- Mesures de facilitation en faveur de l'investissement :
- Mesures de soutien accordées au secteur de la santé :
- Renforcement des opérations de financement et bancarisation monétaire à travers les incitations accordées à la finance islamique
- Mesures de simplification en faveur de certaines activités économiques
- Encadrement de l'activité tabagique :
- Mesures relatives aux comptes d'affectation spéciale

### **I. Mesures de facilitation en faveur de l'investissement**

- Suppression de l'effet rétroactif, de l'obligation de se conformer à la règle de partenariat 49/51%, pour les sociétés commerciales comportant un ou plusieurs associés étrangers exerçant l'activité d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état.  
Suppression de l'alinéa stipulant la mise en conformité des sociétés concernées avant le 30 juin 2021.
- Séparation du dispositif de dédouanement pour la mise à la consommation des véhicules de tourisme de moins de trois (3) ans d'âge, à l'effet de débloquer, les opérations d'importations des véhicules de transport des personnes et des marchandises, neufs, y compris les tracteurs et les véhicules à usages spéciaux.
- Exemption de la TTVN, des véhicules tactiques (VLTT), au titre des contrats d'acquisition, conclus par le Ministère de la Défense Nationale, à condition qu'ils soient produits localement.
- Elargissement du bénéfice de la réfaction de 75% de la TAP pour les installateurs de Kit GPL-C.

### **II. Mesures de soutien accordées au secteur de la santé**

- Extension de l'exemption de la TVA et des droits de douane, aux matières premières entrant dans le processus de production des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux utilisés dans la riposte à la pandémie du coronavirus « Covid-19 » et ce, à l'instar des produits pharmaceutiques, des dispositifs médicaux, des équipements de détection, des accessoires et pièces de rechange de ces équipements dont la liste est fixée conformément à la réglementation en vigueur.
- Modification de la redevance sur les demandes, d'inscription, d'autorisation, de certification et de renouvellement dans le cadre des produits pharmaceutiques, par :
  - ✓ Le transfert du produit et du recouvrement de la redevance prévue à l'article 210 de la loi de finances pour 2002, du «Fonds spécial pour les urgences et les activités de soins», à l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques (ANPP) ;

- ✓ Le réaménagement de certains intitulés;
- ✓ Le rehaussement des tarifs de cette redevance qui varient de 60.000 DA à 300.000 DA (au lieu de 5.000 DA à 300.000 DA);
- ✓ L'institution de nouveaux tarifs, pour les demandes :
  - de modification de dossier d'homologation d'un dispositif médical de 150 000 DA.
  - de renouvellement de décision d'homologation d'un dispositif médical de 300 000 DA.
  - de transfert de décision d'homologation d'un dispositif médical entre établissements pharmaceutiques de 100 000 DA.
- Modification de la taxe applicable sur chaque demande d'enregistrement de produit pharmaceutique et sur chaque contrôle de lot de produit pharmaceutique, par:
  - ✓ Le changement de l'intitulé de cette taxe en « taxe sur chaque contrôle qualité et expertise de lot de produit pharmaceutique et/ou de dispositif médical », pour englober le contrôle qualité et l'expertise de lot de produits pharmaceutiques importés ;
  - ✓ Le rehaussement des tarifs de cette taxe qui varient de 30.000 DA à 60.000 DA (au lieu de 12.000 DA à 30.000 DA) ;
  - ✓ L'institution d'un nouveau tarif pour certains produits.

### **III. Mesures de simplification en faveur de certaines activités économiques**

- Réduction de la durée de franchise de l'immobilisation des conteneurs de 180 à 90 jours, en matière de taxe sur l'immobilisation des conteneurs, assise sur le montant des frais d'immobilisation des conteneurs.
- Exclusion du paiement de la contribution de solidarité de 2%, des opérations d'importation des dons, sous forme de produits et équipements.
- Exclusion des établissements à caractère industriel et commercial relevant du secteur économique de l'Armée Nationale Populaire des publicités légales, prévues par la loi relative aux conditions d'exercice des activités commerciales, pour des raisons liées à la défense et la sécurité nationales.
- Proposition visant à élargir le dispositif d'annulation des amendes et pénalités de retard au profit de toute personne qui régularise sa situation, en matière de taxe foncière et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et procède au paiement des droits dus, dont la perception est assurée par les trésoriers communaux et ce, au même titre que les autres dettes fiscales recouvrées par le receveur des impôts.

### **IV. Renforcement des opérations de financement et bancarisation monétaire à travers les incitations accordées à la finance islamique**

- Mesures prévoyant des incitations fiscales au titre des produits de la finance islamique :
  - ✓ Exclusion de la base d'imposition de l'IBS et de la TAP, des pénalités de retard et des autres produits non conformes à la chari'a, perçues par les banques et les établissements financiers dans le cadre des contrats portant sur les produits de la finance islamique;

- ✓ Exclusion de la base d'imposition de l'IRG, les plus-values réalisées lors de la cession d'un élément d'actif dans un contrat « Mourabaha » et « Ijara Mountahia Bitamlik » ;
- ✓ Exclusion de la base d'imposition de l'IBS, des plus-values de cession d'immeubles bâtis ou non bâtis, réalisées par les personnes morales, dans le cadre d'un contrat portant sur les produits de la finance islamique « Mourabaha » et « Ijara Mountahia Bitamlik » ;
- ✓ Soumission à la TAP et à la TVA, de la marge bénéficiaire au lieu du chiffre d'affaires, pour les opérations bancaires portant commercialisation du produit « Mourabaha » ;
- ✓ Exclusion du droit à déduction, de la TVA ayant grevé les acquisitions de bien meubles ou immeubles effectuées par les banques et les établissements financiers, destinés à être vendus dans le cadre de la «Mourabaha» ;
- ✓ Exonération en matière de TVA des opérations de financement bancaire « Mourabaha », « Istisna'a » et « Ijara Mountahia Bitamlik », accordées aux ménages pour l'acquisition ou la construction de logements individuels.
- ✓ Exonération de la TVA des opérations d'acquisition effectuées par les banques et les établissements financiers dans le cadre de l'Ijara Mountahia Bitamlik.
- ✓ Exemption de la TVA, de la partie correspondant au remboursement des financements dans le cadre de «l'Ijara Mountahia Bitamlik », y compris celle rattachée aux financements immobiliers.
- ✓ Exclusion de la marge bénéficiaire, du calcul de la valeur soumise aux droits proportionnels et progressifs pour les ventes d'immeubles, effectuées par les banques et établissements financiers dans le cadre de la « Mourabaha » ;
- ✓ Dispense des banques et des établissements financiers, du paiement à la vue et entre les mains du notaire chargé de la rédaction de l'acte portant transfert de propriété à leurs clients, établis dans le cadre de la « Mourabaha ».
- ✓ Exemption des banques et établissements financiers, du droit de mutation, pour tous les actes portant mutations de biens immeubles à usage d'habitation acquis en leur nom dans le cadre de la « Mourabaha » pour l'acquisition de logements au profit des particuliers ;
- ✓ Exemption des droits d'enregistrement, des mutations de biens d'équipement ou d'immeubles professionnels, cédés par les banques et les établissements financiers au profit du preneur dans le cadre de « l'Ijara Mountahia Bitamlik » ;
- ✓ Dispense du paiement de la taxe de publicité foncière, des actes relatifs aux acquisitions immobilières faites par les banques et les établissements financiers pour les contrats « d'Ijara » ;
- ✓ Dispense du paiement de la taxe de publicité foncière, des mutations, au profit des particuliers, opérées par les banques et les établissements financiers de biens immeubles à usage d'habitation acquis en leur nom dans le cadre de la « Mourabaha ».
- ✓ Exclusion de la marge bénéficiaire, du calcul de la valeur soumise à la taxe de publicité foncière pour les ventes d'immeubles, effectuées par les banques et établissements financiers dans le cadre de la « Mourabaha » ;

- Mesures prévoyant des incitations du Trésor public au titre des produits de la finance islamique :
  - ✓ Faire bénéficier les produits issus de la finance islamique de la contribution du Trésor au titre de l'investissement ;
  - ✓ Fixer la bonification du taux d'intérêt et le taux de la marge bénéficiaire à prendre en charge par le Trésor en fonction de la localisation du projet ;
  - ✓ Limiter la durée maximale du bénéfice de ces avantages.
  - ✓ Faire bénéficier les produits de financement islamique d'une éventuelle contribution du Trésor pour l'acquisition d'un logement collectif et la construction d'un logement rural, ainsi que d'un logement individuel réalisé sous la forme groupée dans des zones définies des wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux, par les bénéficiaires au même titre que le financement conventionnel.

#### **V. Encadrement de l'activité tabagique**

- Institution d'un impôt complémentaire sur les bénéfices des sociétés (ICBS), applicable au résultat des sociétés de tabacs, dont le taux est fixé à 10%. Cette mesure vise à soumettre les résultats des sociétés en question à un taux d'IBS cumulé de 29% (10+19).
- Réduction du montant de l'obligation de la libération de la totalité du capital social, à 100.000.000 DA, au lieu de 500.000.000DA, pour les personnes désirant réaliser des investissements dans la fabrication du tabac à priser et à mâcher.
- Augmentation de la taxe additionnelle sur les produits tabagiques mis à la consommation en Algérie de 22 à 32 Dinars.

#### **VI. Mesures relatives aux comptes d'affectation spéciale**

- Substitution de la qualité de l'ordonnateur principal du compte d'affectation spéciale n°302-087 intitulé « Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes », actuellement confiée au Ministre de la Micro-entreprise, des Start-up et de l'Economie de la Connaissance, par le Ministre des Finances.
- Substitution de la qualité de l'ordonnateur principal du compte d'affectation spéciale n°302-150 intitulé « Fonds d'Appui et de Développement de l'Ecosystème (start-up) », actuellement confiée au Ministre chargé des Start-up, par le Ministre des Finances.
- Renforcement des recettes du « Fonds de revenus complémentaires en faveur du personnel des enquêtes économiques et de la répression des fraudes ».

#### **VII. Autres mesures**

- Prévoir une indemnisation au profit des personnes dont les autorisations d'acquisition, de détention ou d'exploitation des armes et éléments d'armes, munitions et éléments de munitions et/ou matériels et équipements sensibles, ont été retirées par les autorités compétentes.
- Dispense des pénalités de retard, en matières de droits de douane, des importations réalisées par les représentations diplomatiques et consulaires étrangères, des représentations des organisations internationales accréditées, sous réserve de régulariser leur situation dans le

cadre de la législation et de la réglementation en vigueur (Cette mesure est applicable également aux dossiers en instance de régularisation).

# ANNEXES

**RECETTES DEFINITIVES APPLIQUEES AU BUDGET DE L'ETAT «A »**

<i>(En milliers DA)</i>	<b>APLFC 2021</b>
<b>1. RESSOURCES ORDINAIRES</b>	
<b>1.1. Recettes fiscales</b>	
201.001 – Produits des contributions directes	1 205 294 797
201.002 – Produits de l'enregistrement et du timbre	62 408 364
201.003 – Produits des impôts divers sur les affaires	1 050 467 826
<i>(dont TVA sur produits importés)</i>	404 137 982
201.004 – Produits des contributions indirectes	5 259 550
201.005 – Produits des douanes	312 183 218
<b>Sous-Total (1)</b>	<b>2 635 613 755</b>
<b>1.2. Recettes ordinaires</b>	
201.006 – Produits et revenus des domaines	47 321 530
201.007 – Produits divers du budget	156 800 000
201.008 – Recettes d'ordre	50 000
<b>Sous-Total (2)</b>	<b>204 171 530</b>
<b>1.3. Autres recettes</b>	
– Autres recettes	565 000 000
<b>Sous-Total (3)</b>	<b>565 000 000</b>
<b>Total des ressources ordinaires</b>	<b>3 404 785 285</b>
<b>2. FISCALITE PETROLIERE</b>	
201.011 – Fiscalité pétrolière	1 927 050 692
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>5 331 835 977</b>

<i>ETAT « B »</i>	
<i>REPARTITION PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL, DES CREDITS OUVERTS AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'APLFC 2021</i>	
<b>DEPARTEMENTS MINISTERIELS</b>	<b>MONTANTS EN DA</b>
Présidence de la République	9 624 594 000
Services du Premier ministre	4 498 985 000
Défense nationale	1 230 000 000 000
Affaires étrangères	40 765 200 000
Intérieur, collectivités locales et aménagement du territoire...	581 130 379 000
Justice	82 575 764 000
Finances	88 308 915 000
Energie	62 212 609 000
Transition énergétique et énergies renouvelables.	268 450 000
Moudjahidine et ayants droit	235 317 071 000
Affaires religieuses et wakfs	27 453 234 000
Education nationale	791 349 354 000
Enseignement supérieur et recherche scientifique	370 596 356 000
Formation et enseignement professionnels	51 568 735 000
Culture et arts	15 261 761 000
Jeunesse et sports	38 060 439 000
Numérisation et Statistiques	770 000 000
Poste et télécommunications	2 288 950 000
Solidarité nationale, famille et condition de la femme	132 651 092 000
Industrie	4 536 161 000
Mines	2 097 763 000
Agriculture et développement rural .	224 454 908 000
Habitat, urbanisme et ville	17 484 735 000
Commerce	16 224 651 000
Communication	18 964 761 000
Travaux publics	16 429 247 000
Transports	7 885 804 000
Ressources en eau	13 929 430 000
Tourisme et artisanat et travail familial..	3 244 688 000
Santé, population et réforme hospitalière.	473 765 455 000
Travail, emploi et sécurité sociale	163 123 879 000
Relations avec le Parlement	232 953 000
Environnement	2 426 351 000
Pêche et productions halieutiques	2 331 055 000
Industrie pharmaceutique	527 000 000
<b>Sous Total</b>	<b>4 732 360 729 000</b>
Charges communes	932 145 800 000
<b>Total Général</b>	<b>5 664 506 529 000</b>



**REPARTITION PAR SECTEUR DES DEPENSES A CARACTERE DEFINITIF POUR L'APLFC  
2021**

En milliers de DA

SECTEURS	AUTORISATIONS DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT
Industrie	-	3 692 317
Mines et énergie	1 820 000	1 820 000
Agriculture et Hydraulique	82 163 940	229 372 239
Soutien aux services productifs	52 332 900	54 615 196
Infrastructures économiques et administratives	429 309 954	601 801 307
Education - Formation	109 349 228	137 154 192
Infrastructures socio-culturelles	41 536 844	117 268 336
Soutien à l'accès à l'habitat	212 755 820	453 244 266
Divers	800 000 000	600 000 000
PCD	100 000 000	120 000 000
<b>Sous-total d'investissement</b>	<b>1 829 268 686</b>	<b>2 318 967 853</b>
Soutien à l'activité économique (Dotation aux CAS et bonification du taux d'intérêt)	-	395 583 535
Provision pour dépenses imprévues	964 703 990	263 624 535
<b>Sous-total des opérations en capital</b>	<b>964 703 990</b>	<b>659 208 070</b>
<b>Total budget d'équipement</b>	<b>2 793 972 676</b>	<b>2 978 175 923</b>

**PRINCIPAUX AGRÉGATS DE CADRAGE DE L'APLFC 2021**

	UNITÉS	2019	LF 2020	LFC 2020	2020 Clôture	LF 2021	APLFC 2021
EXPORTATIONS D'HYDROCARBURES	10 <sup>6</sup> \$US	32 926,00	35 232,93	17 736,98	20 194,00	23 211,72	23 630,33
PRIX DU BARIL DE PÉTROLE BRUT	\$ US	64,43	60,00	35,00	41,83	45,00	45,00
TAUX DE CHANGE	DA/\$US	119,36	123,00	137,00	126,82	142,20	142,20
IMPORTATIONS DE MARCHANDISES (CAF)	10 <sup>6</sup> \$US	42 032,02	38 560,83	33 523,09	34 391,64	30 045,48	30 415,09
PRODUIT INTERIEUR BRUT (PIB)	10 <sup>9</sup> DA	20 428,34	21 424,58	19 088,00	18 115,22	20 525,90	20 741,05
PRODUIT INTERIEUR BRUT HH	10 <sup>9</sup> DA	16 437,97	17 050,44	15 551,80	15 422,00	16 426,36	16 639,40
CROISSANCE DU PIB	%	0,80	1,80	-2,63	-4,78	3,98	4,21
CROISSANCE DU PIB HH	%	2,44	1,78	-0,91	-3,54	2,42	3,18
FISCALITÉ PÉTROLIÈRE BUDGETISÉE	10 <sup>9</sup> DA	2 518,49	2 200,33	1 394,71	1 394,71	1 919,23	1 927,05
TAUX D'INFLATION	%	1,95	4,08	2,98	2,42	4,50	4,90

*PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES*

En Milliards de DA	2019	LF 2020	LFC 2020	2020 Clôture	LF 2021 (1)	APLFC 2021 (2)	Ecart (2-1)
<b>RECETTES BUDGÉTAIRES</b>	<b>6 601,58</b>	<b>6 289,72</b>	<b>5 395,84</b>	<b>5 150,16</b>	<b>5 328,18</b>	<b>5 331,84</b>	<b>3,65</b>
FISCALITÉ PÉTROLIÈRE BUDGÉTISÉE	2 518,49	2 200,33	1 394,71	1 394,71	1 919,23	1 927,05	7,82
<b>RECETTES FISCALES</b>	<b>2 843,47</b>	<b>3 046,86</b>	<b>2 858,59</b>	<b>2 683,57</b>	<b>2 651,70</b>	<b>2 635,61</b>	<b>-16,09</b>
Dont IRG/salaires	774,51	762,25	761,18	784,03	751,13	797,26	46,14
IRG/Autres	87,02	149,98	125,39	84,77	101,81	86,47	-15,34
IBS	384,72	489,78	403,97	324,48	388,07	308,26	-79,81
TVA/Importations	521,36	444,74	433,81	464,12	401,99	404,14	2,15
TVA intérieure	333,97	423,71	336,36	317,16	341,68	341,61	-0,07
TIC/Tabacs&Bières	85,39	126,57	98,72	94,03	95,51	113,93	18,42
Taxes sur produits pétroliers	165,04	150,00	212,45	161,04	139,19	171,60	32,41
TVA sur hydrocarbures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contributions indirectes	5,23	47,16	28,46	4,89	29,62	5,26	-24,36
Produits des douanes	362,13	294,69	326,11	340,88	308,96	312,18	3,23
Droit d'enregistrement et de timbre	83,70	93,94	86,14	72,53	61,64	62,41	0,77
<b>RECETTES NON FISCALES</b>	<b>203,73</b>	<b>209,48</b>	<b>209,48</b>	<b>201,85</b>	<b>192,20</b>	<b>204,12</b>	<b>11,92</b>
Produits des domaines	49,23	35,05	35,05	46,85	35,40	47,32	11,92
Produits divers du budget	154,50	174,44	174,44	155,00	156,80	156,80	0,00
<b>RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 035,87</b>	<b>833,00</b>	<b>933,00</b>	<b>870,00</b>	<b>565,00</b>	<b>565,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES D'ORDRE, DONNS ET LEGS</b>	<b>0,02</b>	<b>0,05</b>	<b>0,05</b>	<b>0,03</b>	<b>0,05</b>	<b>0,05</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPENSES BUDGÉTAIRES</b>	<b>7 741,35</b>	<b>7 823,11</b>	<b>7 372,71</b>	<b>7 152,44</b>	<b>8 113,03</b>	<b>8 642,68</b>	<b>529,65</b>
FONCTIONNEMENT	4 895,24	4 893,44	4 752,44	4 752,44	5 314,51	5 664,51	350,00
ÉQUIPEMENT	2 846,11	2 929,67	2 620,27	2 400,00	2 798,52	2 978,18	179,65
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE</b>	<b>-1 139,77</b>	<b>-1 533,39</b>	<b>-1 976,88</b>	<b>-2 002,27</b>	<b>-2 784,85</b>	<b>-3 310,85</b>	<b>-526,00</b>
<b>SOLDE GLOBAL DU TRÉSOR</b>	<b>-1 964,63</b>	<b>-2 435,60</b>	<b>-2 954,88</b>	<b>-2 883,75</b>	<b>-3 614,42</b>	<b>-4 140,42</b>	<b>-526,00</b>
<b>SOLDE GLOBAL DU TRÉSOR / PIB ( % )</b>	<b>-9,62</b>	<b>-11,37</b>	<b>-15,48</b>	<b>-15,92</b>	<b>-17,61</b>	<b>-19,96</b>	<b>-2,35</b>

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (variations en %)**

En %	2020 Clôture / 2019	APLFC 2021 / 2020 clôture	APLFC 2021 / LF 2021
<b>RECETTES BUDGÉTAIRES</b>	<b>-21,99</b>	<b>3,53</b>	<b>0,07</b>
FISCALITÉ PÉTROLIÈRE	-44,62	38,17	0,41
RECETTES FISCALES	-5,62	-1,79	-0,61
RECETTES NON FISCALES	-0,92	1,12	6,20
RECETTES EXCEPTIONNELLES	-16,01	-35,06	0,00
RECETTES D'ORDRE, DONNS ET LEGS	30,43	66,67	0,00
<b>DÉPENSES BUDGÉTAIRES</b>	<b>-7,61</b>	<b>20,84</b>	<b>6,53</b>
FONCTIONNEMENT	-2,92	19,19	6,59
ÉQUIPEMENT	-15,67	24,09	6,42

**PRINCIPAUX RATIOS BUDGÉTAIRES**

En %	2019	LF 2020	LFC 2020	2020 Clôture	LF 2021	APLFC 2021
<b>RECETTES BUDGETAIRES / PIB</b>	32,32	29,36	28,27	28,43	25,96	25,71
<b>RESSOURCES ORDINAIRES / PIB</b>	19,99	19,09	20,96	20,73	16,61	16,42
<b>DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT / PIB</b>	13,93	13,67	13,73	13,25	13,63	14,36
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT / PIB</b>	23,96	22,84	24,90	26,23	25,89	27,31
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE / PIB</b>	-5,58	-7,16	-10,36	-11,05	-13,57	-15,96
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE / PIB HH</b>	-6,93	-8,99	-12,71	-12,98	-16,95	-19,90
<b>SOLDE GLOBAL DU TRÉSOR / PIB</b>	-9,62	-11,37	-15,48	-15,92	-17,61	-19,96
<b>SOLDE GLOBAL DU TRÉSOR / PIB HH</b>	-11,95	-14,28	-19,00	-18,70	-22,00	-24,88

AGREGATS RESUMÉS DE LA SPHÈRE RÉELLE

En Milliards de DA	2019		LF 2020		LFC 2020		2020 Clôture		LF 2020		APLFC 2021				
	VALEUR	COURANTE	VOLUME %	VALEUR	COURANTE	VOLUME %	VALEUR	COURANTE	VOLUME %	VALEUR	COURANTE	VOLUME %			
<b>Valeurs ajoutées</b>															
Agriculture	2 529,05		2,70	2 743,62		3,22	2 529,34		1,50	2 632,85		1,50	2 783,61		3,45
Hydrocarbures	3 990,37		-4,90	4 374,14		1,89	3 536,20		-9,84	2 693,22		-9,88	4 099,54		10,62
Industrie	1 165,68		3,80	1 267,88		3,45	1 201,52		-0,92	1 117,49		-4,71	1 233,34		5,90
BTPH y compris STPP	2 491,98		3,80	2 667,16		4,32	2 325,24		-0,57	2 267,83		-3,90	2 529,50		3,51
Services marchands	5 583,90		3,00	5 572,36		1,95	5 177,47		-0,37	5 108,36		-3,80	5 339,47		2,50
Droits et taxes	1 614,51		-1,88	1 335,78		-4,74	1 245,44		-9,86	1 271,06		-13,01	1 210,60		-5,30
Services non marchands	3 052,84		1,84	3 463,64		0,50	3 072,80		0,45	3 024,40		-1,48	3 329,83		2,21
<b>PIB</b>	<b>20 428,34</b>		<b>0,80</b>	<b>21 424,58</b>		<b>1,80</b>	<b>19 088,00</b>		<b>-2,63</b>	<b>18 115,22</b>		<b>-4,78</b>	<b>20 525,90</b>		<b>3,98</b>
PIB HH	16 437,97		2,44	17 050,44		1,78	15 551,80		-0,91	15 422,00		-3,54	16 426,36		2,42
PIB HA	17 899,29		0,55	18 680,96		1,60	16 558,66		-3,20	15 482,37		-5,67	17 742,29		4,07
PIB HH HA	13 908,92		2,39	14 306,82		1,51	13 022,46		-1,33	12 789,15		-4,45	13 642,75		2,21